



BAT-TH-140

POMPE À CHALEUR À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Bâtiment tertiaire existant ≥ 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 20 ans
- Appareils dimensionnés pour répondre aux besoins du bâtiment en chauffage ou en chauffage + ECS
- Les équipements de secours ne sont pas comptabilisés dans la puissance de la chaufferie.
- Appareils fonctionnant au gaz naturel ou propane

PAC ≤ 400 kW :

- $\eta_s \geq 111\%$ pour PAC moyenne et haute température
- $\eta_s \geq 126\%$ pour PAC basse température

(L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la pompe à chaleur seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation), et mesurée selon le règlement (EU) 813/2013)

PAC > 400 kW :

- COP ≥ 1,3, mesuré pour des températures d'entrée et de sortie égales à 7°C/35°C pour une PAC air/eau ; 10°C/35°C pour une PAC eau/eau ; 0°C/35°C pour une PAC eau glycolée/eau
- COP : rapport entre la puissance calorifique utile délivrée par la PAC, et la somme du débit calorifique de gaz et de la puissance électrique absorbés par la PAC

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- COP ≥ 1,6, mesuré pour des températures d'entrée et de sortie égales à 7°C/35°C pour une PAC air/eau ; 10°C/35°C pour une PAC eau/eau ; 0°C/35°C pour une PAC eau glycolée/eau
- Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon, hors condensation
- Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Justificatif surface chauffée (m²)
- Document technique du fabricant de la PAC ou d'un organisme certifié COFRAC (ou équivalent UE) accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 précisant leur marque et référence et justifiant les points exigés sur la preuve de réalisation ainsi que les normes adéquates.»

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R - [téléchargez le process ici](#)
- En fonction des cas : document technique de la chaudière non performante déposée





BAT-TH-140

POMPE À CHALEUR À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

MENTIONS OBLIGATOIRES

DEVIS TOUTES FOST

- 'DEVIS' + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- Date d'édition du devis
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- Pagination complète et cohérente
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
- SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, noter la mention ci-dessous sur celui-ci : « Possible Eco-Prime Sonergia (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) au titre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : ___ € (sous réserve de respect des critères d'éligibilité). Ce montant est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Le client accepte que Sonergia, ou tout intervenant mandaté par Sonergia ou agissant au nom du Ministère en charge de l'énergie, réalise ou fasse réaliser des contrôles téléphoniques ou sur place afin de vérifier la réalité des travaux »
- Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :

- Nom
- Prénom
- Fonction
- 2 types de signatures admises :
 - date + signature manuscrite
 - OU**
 - date + signature électronique qualifiée

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

FACTURE TOUTES FOST

- Date d'édition de la facture
- Date de fin de chantier (obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation)
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente
- 'FACTURE' + Référence de la facture
- ⚠** Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- Pagination complète et cohérente
- Montant HT
- Taux TVA
- Montant TTC
- Si acompte : Montant acompte + date de versement
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
- SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture : « SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »
- Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

SPÉCIFIQUE BAT-TH-140

Si PAC ≤ 400 kW :

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [préciser si de type air/eau ou eau/eau]
- Puissance thermique nominale (kW) :
- Type : [préciser si basse, moyenne ou haute température]
- Etas (ηs) (%) :

À défaut :

- Marque et référence PAC :
- Type : [préciser si basse, moyenne ou haute température]
- + Notion de mise en place

Si PAC > 400 kW :

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [préciser si de type air/eau ou eau/eau]
- Puissance thermique nominale (kW) :
- COP :

À défaut :

- Marque et référence PAC :
- + Notion de mise en place»

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Dépose de l'ancien équipement de chauffage fonctionnant au [préciser si gaz, fioul ou charbon], hors condensation

À défaut :

- Marque et référence de l'équipement de chauffage déposé + document technique issu du fabricant